

Trois questions concernant le projet de feuille de route du président du CIN *Instaurer la confiance par la transparence, l'inclusion et la participation ouverte*

En prévision de la prochaine réunion des chefs de délégation du Traité sur les plastiques, IPEN souligne que les pays participant aux négociations devront évaluer rapidement le projet de feuille de route que la présidence s'apprête à publier. IPEN suggère ci-dessous de prendre en compte trois questions lors de l'examen de ce document.

L'IPEN craint la mise en place d'un processus parallèle exclusif qui profiterait aux pays riches exportateurs de pétrole et limiterait la participation effective des autres États membres, notamment ceux des pays à revenu faible et intermédiaire.

Le nouveau président du Comité intergouvernemental de négociation (CIN) pour le Traité sur les plastiques, Julio Cordano, a récemment publié une lettre exposant sa vision du processus à venir. Dans cette lettre, il souligne trois éléments essentiels : l'inclusion, la transparence et la prédictibilité. IPEN adhère à ces principes, tout en reconnaissant la nécessité de renforcer la confiance et la culture du CIN nécessaires pour améliorer les choses.

Le président a indiqué qu'il présenterait une feuille de route pour le CIN 5.4 d'ici quelques semaines. Parallèlement, les réunions à huis clos se poursuivent. Ce mois-ci, un groupe informel de 20 pays (19 pays et le président) s'est réuni au Japon et prévoit de se réunir à nouveau pour poursuivre les discussions. Ce groupe rassemble des pays qui représentent collectivement plus de 70 % de la production mondiale de plastique et plus de 60 % de la production mondiale de pétrole.

« Groupe des 20 »

Principaux pays exportateurs de pétrole, de gaz, de produits chimiques et/ou de plastique :

Le Brésil, la Chine, l'Inde, le Japon, le Koweït, la Norvège, la Fédération de Russie, l'Arabie saoudite, le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Union européenne. Ces pays représentent à eux seuls plus de 70 % de la production mondiale de plastique et plus de 60 % de la production mondiale de pétrole.

Autres pays : l'Antigua-et-Barbuda, la Colombie, l'Égypte, le Ghana, Palaos, le Sénégal, Singapour, la Suisse, ainsi que le nouveau président du CIN originaire du Chili, qui a participé en tant qu'observateur.

Si les pays sont libres de tenir des réunions informelles, la réunion non officielle du « Groupe des 20 » est préoccupante, car elle n'a été mandatée ni par le CIN, ni par le Bureau. Il est essentiel que ces réunions non mandatées ne se substituent pas aux négociations et que ce « Groupe des 20 » n'influence pas le déroulement des négociations relatives au Traité.

Le projet de feuille de route du président déterminera l'orientation des négociations et du processus, influençant ainsi les personnes qui seront incluses et celles qui seront exclues.

Les principales questions que les gouvernements devraient prendre en compte sont les suivantes :

1. Est-ce que le projet de feuille de route du président s'appuiera-t-il sur la confiance et la transparence ?

La feuille de route doit garantir la transparence des négociations futures, y compris des réunions intersessions, afin d'éviter que des décisions clés ne soient prises à huis clos. Les réunions à huis clos, réunissant un nombre restreint de membres, ne devraient pas permettre de décider des prochaines étapes.

2. Êtes-vous préoccupé par le fait que le nouveau président du CIN soit membre d'un groupe exclusif composé de 19 participants ?

Le nouveau président devrait être guidé par l'ensemble des États membres. Le Groupe des 20 instaure un processus parallèle, fermé à la plupart des États membres et observateurs. Les réunions officielles du groupe devraient se limiter à des domaines de travail spécifiques.

3. Le nouveau président du CIN permettra-t-il de favoriser une participation significative des observateurs ?

Tout au long du processus, de nombreux États membres ont demandé une participation accrue des peuples autochtones, des scientifiques indépendants, des organisations d'intérêt public, des professionnels de la santé et des autres observateurs. Des mesures concrètes doivent être prises pour améliorer cette participation, notamment en suivant l'exemple d'autres AME qui prévoient la participation aux travaux intersessions, l'accès aux documents de réunion et aux comptes rendus de réunions.

Afin de favoriser une participation accrue des observateurs, les réunions des chefs de délégation devraient être accessibles à travers la diffusion en direct et faire l'objet de comptes rendus. La crédibilité du processus dépendra de la manière dont le projet de feuille de route abordera ces questions.